



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

# Enquête de l'an 2000 sur les industries de services : services d'emploi

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at 1 888 881-3666.

Corriger au besoin les renseignements préimprimés en remplissant les cases ci-dessous :

0001	Raison sociale	0004	Adresse			
0002	Nom commercial	0005	Ville		0006	Province ou État
0003	À l'attention de	0053	Pays	0007	Code postal/Zip code	
0008	Prénom de la personne-ressource	0028	Nom de famille de la personne-ressource			
0052	Veuillez déclarer pour :	0010	Langue préférée	2 <input type="radio"/> Français		1 <input type="radio"/> Anglais

## A - Introduction

### Objet de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et d'exploitation nécessaires à la production de statistiques sur votre industrie. Pour plus d'information au sujet de l'objet de l'enquête, veuillez consulter la brochure ci-jointe intitulée « Enquêtes de Statistique Canada auprès des entreprises ».

### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. **Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles.** Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Veuillez remplir et retourner le(s) questionnaire(s) dans l'enveloppe ci-jointe **dans les 30 jours** suivant la réception de l'envoi. Le(s) questionnaire(s) peut (peuvent) être aussi retourné(s) à Statistique Canada par télécopieur au **1 888 883-7999**. Merci.

**Si vous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, téléphonez-nous au 1 888 881-3666.**

Nom de la principale personne qui a rempli ce questionnaire :		0013				
0026	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle	0054	Prénom			
			Nom de famille			
Titre : 0014		Adresse électronique : 0018		Site Web : 0020		
Numéro de téléphone : 0017 ( )		Poste : 0027	Numéro de télécopieur : 0016 ( )		Rempli le : AAAA MM JJ	
Signature :				0015		
J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.						

## Couverture

Veillez remplir le présent questionnaire pour l'unité commerciale (les unités commerciales) indiquée(s) dans la zone pré-imprimée à la page couverture de ce questionnaire. Veillez produire une déclaration uniquement pour l'exploitation (les exploitations) située(s) au Canada.

## Directives générales

**Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.**

1. Tous les montants en dollars doivent être déclarés en DOLLARS CANADIENS (**\$ CAN**).
2. Tous les montants en dollars devraient être arrondis au dollar près (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 417 \$).
3. Les pourcentages devraient être arrondis au pourcentage près (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Veillez inclure toutes les transactions effectuées par commerce électronique.
5. Veillez écrire lisiblement, à l'encre.
6. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au **1 888 863-7999**.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

## Renseignements sur la période de déclaration

### Période de déclaration

Veillez déclarer les données pour votre **plus récent exercice financier disponible de 12 mois** se terminant entre le 1er janvier 2000 et le 31 mars 2001. Veillez indiquer ci-dessous la période couverte par le présent questionnaire.

1. Du <sup>0011</sup> AAAA MM JJ Au <sup>0012</sup> AAAA MM JJ

2. Est-ce que les dates déclarées ci-dessus constituent un changement à votre exercice financier?  
0059  Oui  Non
3. Est-ce que des unités d'exploitation de cette unité commerciale ont été fermées de façon temporaire ou saisonnière au cours de la période de déclaration?  
0061  Oui  Non
4. Cette unité commerciale a-t-elle acquis des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?  
0064  Oui  Non
5. Cette unité commerciale a-t-elle cédé/vendu des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?  
0066  Oui  Non

## Accords de partage de données

Pour éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique. Ces ententes sont conclues conformément à la *Loi sur la statistique* fédérale et à la législation provinciale et territoriale correspondante. Les données sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques. **Vos réponses ne sont pas communiquées à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (autrefois Revenu Canada).** Des précisions supplémentaires sur le partage des données sont incluses dans la présente trousse.

## Organisation de l'unité commerciale

1. Genre d'organisation (veuillez ne cocher **qu'une seule** case) :

- 0024  1 Entreprise individuelle non constituée en société     2 Société de personnes non constituée     3 Compagnie constituée en société     4 Coopérative
- 5 Coentreprise     6 Entreprise publique     7 Administration publique     8 Organisme à but non lucratif

## Unique but de cette unité commerciale

1. Est-ce que l'unique but de cette unité commerciale est de fournir des services à une entreprise mère, à une société affiliée ou à un bureau professionnel?

- 0029  Oui → Dans l'**affirmative**, veuillez indiquer le nom de l'entreprise ou de ce bureau professionnel.     Non → Dans la **négative**, veuillez passer à la section **Activité commerciale principale**.

0030  
\_\_\_\_\_

## Activité commerciale principale

Veuillez indiquer l'activité **principale** décrivant le plus exactement la source **majeure** des revenus d'exploitation pour cette unité commerciale.

Veuillez ne cocher **qu'une seule** activité.

1. 561310  0267 **Services de placements**

Les établissements dont l'activité principale consiste à rechercher des candidats à l'emploi et à les présenter pour combler des postes soit sur une base permanente ou soit sur une base de contrats écrits. **Les fournisseurs de ce service ne sont pas les employeurs officiels** mais agissent à titre de commissionnaires ou d'intermédiaires à l'emploi.

**Inclusions :** • les agences de placements, le recrutement de contrats (trouver et placer des contractants individuels dans des postes chez des clients sous la base de contrats écrits), les agences de placements qui se consacrent à placer des candidats par le biais de l'utilisation de registres (listes de candidats éventuels) ayant trait à un marché spécifique (c.-à-d. registres de personnel d'entretien ménager, de mannequins, etc.), les agences ou bureaux de placements qui se consacrent au recrutement et au placement d'artistes, d'entrepreneurs de spectacles et d'autres personnalités, les services d'emplois et de curriculum vitae en ligne.

**Exclusions :** • les services de recrutement de travailleurs temporaires, de consultants en recrutement de cadres, les services de replacements, les services de conseillers en gestion, les agents et les gérants d'artistes, les entrepreneurs de spectacles, les mannequins et les autres personnalités, les services de personnel d'entretien ménager, les services de préparation de curriculum vitae.

2. 561320  0268 **Services de recrutement de travailleurs temporaires**

Les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des affectations de courte durée ou de durée prolongée. **En vertu de cette entente, le fournisseur de services est l'employeur officiel de qui relève la paye et les avantages sociaux.**

**Inclusions :** • **les services de recrutement de travailleurs temporaires** (une réserve de personnel pour des affectations de courte durée), **les recrutements de longue durée** (une réserve de personnel pour des durées prolongées), **les recrutements temporaires à des placements permanents** (une réserve de personnel pour des postes temporaires en vue d'obtenir un statut permanent auprès de la firme cliente au terme de la période probatoire), **la gestion sur place des services de travailleurs temporaires** (une réserve de personnel afin de superviser les employés fournis par la firme de recrutement), réserves de travailleurs (sauf les travailleurs agricoles), une réserve de **personnel** comme des employés d'entretien ménager, des bonnes, des mannequins, etc., qui sont des employés de la firme de recrutement.

**Exclusions :** • les recrutements de contrats (voir Services de placements), une réserve de travailleurs agricoles, la prestation de services de bonnes, d'entretien ménager, d'agents de mannequins, etc.

## Activité commerciale principal (suite)

3. 561330  0260 **Services de co-recrutement d'emplois (Organisation professionnelle des employeurs)**

L'Organisation professionnelle des employeurs (OPE) et les autres établissements dont l'activité principale est d'offrir **des services de recrutement impliquant le partage du rôle de l'employeur avec l'organisme client**. En vertu de cette entente, la firme de recrutement acquiert une partie ou toute la main-d'oeuvre de la firme et assume la responsabilité pour une gamme de tâches comprenant la gestion des ressources humaines telles que la préparation de la paye et l'administration des avantages sociaux. **Les fournisseurs de ce service n'assument pas la responsabilité des opérations spécifiques du client.**

- Exclusions :**
- **le recrutement à long terme** (voir les Services de recrutement de travailleurs temporaires).
  - **services gérés** : les établissements dont l'activité principale est la gestion continue des opérations de soutien de l'entreprise du client (p. ex. les services de courrier, de livraison et de réception, les achats, la production et le contrôle des stocks, etc.). **Cette activité ne comprend pas une relation de co-recrutement entre le fournisseur de services et l'organisme client.** Les opérations de fonction de soutien relèvent de la firme de recrutement.

4.  0040 **Aucune des activités susmentionnées**

Veillez énumérer les activités principales de cette unité commerciale et indiquer pour chacune des activités le pourcentage estimatif du revenu total d'exploitation :

0041

---

---

---

**Note :** Si vous avez répondu « **Services de co-recrutement d'emplois** », OU « **Aucune des activités susmentionnées** », veuillez appeler au **1 888 881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

## B - Revenus

- Veillez inclure :**
- tous les revenus canadiens (y compris le commerce électronique) que vous avez comptabilisés pour les ventes ou les transferts à d'autres entreprises et à d'autres unités de votre entreprise;
  - tous les revenus (y compris le commerce électronique) reçus de l'extérieur du Canada par cette unité commerciale.

- Veillez exclure :**
- les taxes de vente fédérale ou provinciales perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

**Note :** La présentation d'un **contractant individuel** à une firme cliente, sur la base d'un contrat écrit, est considérée comme un **placement**. D'où, le rapport des recettes provenant des **recrutements de contrats** sous **services de placements**.

Toutefois, la présentation d'un **employé** d'une firme de recrutement de travailleurs temporaires à une firme cliente est considérée comme étant une **affectation de recrutement temporaire**. D'où, le rapport des recettes provenant des **recrutements temporaires à des postes permanents** sous **services de recrutement de travailleurs temporaires**.

### Ventes de biens et services produits

#### Sources des revenus

	\$ CAN
1. Services de placements	2418
2. Services de recrutement de travailleurs temporaires	2419
3. Services de co-recrutement d'emplois (Organisation professionnelle des employeurs)	2420
4. Services de recrutement de cadres (effectuent des recherches pour trouver des cadres supérieurs qualifiés, des gestionnaires et des professionnels selon les demandes du client. Les coûts pour de tels services ne sont pas conditionnels à l'embauche d'un candidat par le client)	2421
5. Services de replacements (procurent des conseils et de l'assistance à des firmes extérieures qui subissent une restructuration et qui doivent traiter avec des employés en fin d'emploi et procurent aussi l'orientation et le counselling aux employés qui ont déjà été remerciés ou qui songent à une réorientation professionnelle)	2422
6. Services de la paye (les services de préparation de la paye qui ne sont pas offerts comme faisant partie d'un service de recrutement - ne pas inclure, ici, la prestation des services de comptabilité et de préparation de déclaration d'impôt)	2423
7. Services d'enseignement et de formation (la formation ou l'enseignement qui sont reliés à l'emploi dans des domaines tels que des habiletés en informatique, programmes d'accréditation, amélioration des compétences, formation en techniques et normes de sécurité et guidages tutoriels. La formation correspond aux besoins déterminés par la firme cliente)	2417
8. Tous les autres revenus d'exploitation (p. ex. services gérés, autres services, ventes de marchandises) <b>Exclure</b> les revenus en intérêts et les dividendes. Veillez déclarer ce montant dans cette section à la question 10, « Revenus non liés à l'exploitation ».	2077

Veillez spécifier  
les éléments principaux :

2071

2072

2073

#### Total des revenus

	\$ CAN
9. Total des revenus d'exploitation (somme des montants déclarés aux questions 1 à 8 ci-dessus)	2080
10. Revenus non liés à l'exploitation (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes)	2097
11. <b>Total des revenus</b> (somme des montants déclarés aux questions 9 et 10 ci-dessus)	2098

## B-1 Revenus par catégories de biens et services

### 1. Services de placements

Si les revenus pour les ventes de biens et services ont été déclarés à la **Section B - Revenus, à la page 5**, question 1 (**revenus provenant des services de placements**), veuillez indiquer le pourcentage approximatif des **revenus provenant des services de placements** selon les différentes catégories de biens et services indiquées ci-dessous.

Veuillez vous référer aux **définitions** de la page 13 pour les catégories de biens et services.

	%
1.1 <u>Gestion</u>	2438
1.2 <u>Bureau/personnel clérical et soutien administratif</u>	2439
1.3 <u>Technologie de l'information</u>	2440
1.4 <u>Professionnels</u> <b>Exclure</b> la technologie de l'information. Veuillez déclarer ce montant à la question 1.3 ci-dessus.	2441
1.5 <u>Technique</u> <b>Exclure</b> la technologie de l'information. Veuillez déclarer ce montant à la question 1.3 ci-dessus.	2442
1.6 <u>Industrie/commerce</u>	2443
1.7 <u>Ventes/marketing</u>	2444
1.8 <u>Autre</u>	2445
<b>Total des revenus provenant des services de placements</b>	<b>100%</b>

### 2. Services de recrutement de travailleurs temporaires

Si les revenus pour les ventes de biens et services ont été déclarés à la **Section B - Revenus, à la page 5**, question 2 (**revenus provenant des services de recrutement de travailleurs temporaires**), veuillez indiquer le pourcentage approximatif des **revenus provenant des services de recrutement de travailleurs temporaires** selon les différentes catégories de biens et services indiquées ci-dessous.

Veuillez vous référer aux **définitions** de la page 13 pour les catégories de biens et services.

	%
2.1 <u>Gestion</u>	2446
2.2 <u>Bureau/personnel clérical et soutien administratif</u>	2447
2.3 <u>Technologie de l'information</u>	2448
2.4 <u>Professionnels</u> <b>Exclure</b> la technologie de l'information. Veuillez déclarer ce montant à la question 2.3 ci-dessus.	2449
2.5 <u>Technique</u> <b>Exclure</b> la technologie de l'information. Veuillez déclarer ce montant à la question 2.3 ci-dessus.	2450
2.6 <u>Industrie/commerce</u>	2451
2.7 <u>Ventes/marketing</u>	2452
2.8 <u>Autre</u>	2453
<b>Total des revenus provenant des services de recrutement de travailleurs temporaires</b>	<b>100%</b>

## C - Dépenses

**Veillez inclure :**

- toutes les dépenses (y compris les frais de commerce électronique) faites au Canada ou à l'extérieur du Canada, et comptabilisées par cette unité commerciale.

**Veillez exclure :**

- TPS/TVH et TVQ (Québec).

### Rémunération du travail

- Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (autrefois Revenu Canada) **T4 - État de la rémunération payée**.
- Veillez déclarer tous les salaires et traitements (y compris les allocations imposables et les commissions tels qu'ils figurent sur le formulaire **T4 - État de la rémunération payée**) **avant toute retenue**.
- Veillez **exclure** la part des avantages sociaux, versée par l'employeur, des salaires et traitements et déclarer ces montants séparément aux questions 2.1 et 2.2 ci-dessous.

#### 1. Salaires et traitements des employés

**Inclure :**

- les montants déposés dans des comptes à l'extérieur du Canada.

**Exclure :**

- tous les paiements et toutes les dépenses liés à des contrats de l'extérieur et à des bureaux de placement ou à des services de location de personnel. Veuillez déclarer ces montants dans cette section, à la (aux) ligne(s) appropriée(s);

- tous les montants versés à des occasionnels en l'absence de formulaire **T4 - État de la rémunération payée**. Veuillez déclarer ces montants dans cette section, à la question 24, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

\$ CAN

1.1 Employés de bureau  
(c.-à-d. le personnel administratif et les consultants en recrutement travaillant avec les clients)

3030

3020

1.2 Personnel ambulant (c.-à-d. les employés qui sont en affectation chez des firmes clientes)

#### 2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

**Inclure :**

- les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, de pensions et d'indemnisation pour accidents du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite, etc.

**Exclure :**

- les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, s'il y a lieu. Veuillez déclarer ces montants dans cette section, à la question 24, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

2.1 Employés de bureau  
(c.-à-d. le personnel administratif et les consultants en recrutement travaillant avec les clients)

3043

3044

2.2 Personnel ambulant (c.-à-d. les employés qui sont en affectation chez des firmes clientes)

3. Total de la rémunération du travail (somme des montants déclarés aux questions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 ci-dessus)

3041

3045

4. Paiements effectués à des contractants individuels

## Dépenses pour achats de services

Les dépenses, dans cette section, se rapportent aux services achetés de **commerces externes seulement** (p. ex. tierces parties, entreprises non affiliées).

**Veillez exclure :**

- les services produits à l'interne par cette unité commerciale;
- les services que vous avez achetés de votre siège social ou des unités de services d'appoint aux entreprises à l'intérieur de votre organisation. Veillez déclarer ces montants dans cette section, à la question 23, « Frais de gestion ou tout autre frais de services versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises ».

	\$ CAN
<b>5. Frais de téléphone et autres services de télécommunications</b> <b>Inclure :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images;</li> <li>• les frais d'accès à Internet;</li> <li>• les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de programmes musicaux.</li> </ul>	4101
<b>6. Dépenses de location et de location à bail</b> <b>Inclure</b> les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens. Veillez aussi <b>inclure</b> , s'il y a lieu, toutes les dépenses afférentes à l'énergie, au mazout et à l'eau.	4115
<b>7. Achats de services d'entretien et de réparations, y compris les services de conciergerie et de nettoyage</b> <b>Inclure</b> les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. <b>Exclure</b> les frais de gestion immobilière.	4175
<b>8. Honoraires de services juridiques, de comptabilité et de vérification</b>	4230
<b>9. Honoraires des experts-conseils</b>	4270
<b>10. Honoraires d'enseignement et de formation</b>	4292
<b>11. Autres honoraires de services professionnels et commerciaux</b>	4275
<b>12. Frais pour services financiers</b> (p. ex. frais bancaires, commissions liées à l'utilisation de cartes de crédit et de débit) <b>Exclure</b> les frais d'intérêts. Veillez déclarer ces montants dans cette section, à la question 26, « Autres dépenses ».	4325
<b>13. Primes d'assurance</b> (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) <b>Exclure</b> , s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veillez déclarer ce montant dans cette section, à la question 23, « Frais de gestion ou tout autre frais de services versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises ».	4350
<b>14. Frais de publicité</b> (p. ex. salons d'exposition)	4365
<b>15. Frais de voyage</b> <b>Inclure</b> les frais de transport des voyageurs, les frais d'hébergement, de repas et autres allocations de déplacement.	4366
<b>16. Frais de repas et de représentation</b> (p. ex. arts du spectacle, événements sportifs) <b>Inclure</b> les achats pour les clients.	4367
<b>17. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis</b> <b>Inclure :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les impôts fonciers (sauf ceux compris dans votre compte de dépenses de location et de location à bail);</li> <li>• les taxes de transferts de propriétés;</li> <li>• les droits d'immatriculation des véhicules.</li> </ul>	4410
<b>18. Droits et redevances de franchisage</b>	4440



## Dépenses pour achats de matières, de composants et de fournitures

Veillez **exclure** les dépenses en immobilisation.

		\$ CAN			
<b>19.</b> Dépenses pour fournitures de bureau <b>Inclure</b> le papier et les fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs; les disquettes, les instruments pour écrire et les autres fournitures de bureau, etc. <b>Inclure</b> aussi, <b>s'ils ne sont pas capitalisés</b> , les ordinateurs, les imprimantes, les photocopieurs, les logiciels et le mobilier de bureau, etc.  <b>Exclure</b> les frais de téléphone et les autres dépenses de télécommunications et les frais de poste et de messagerie. Veillez déclarer ces montants dans cette section aux questions 5 et 24 respectivement.	3301				
<b>20.</b> Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures  Veuillez spécifier les éléments principaux : <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">3393</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">3394</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">3395</td></tr> </table>	3393	3394	3395	3392	
3393					
3394					
3395					
<b>21.</b> Dépenses pour l'achat d'énergie et d'eau (p. ex. électricité, essence, mazout, carburant diesel, propane, gaz naturel, eau)  <b>Exclure</b> les dépenses en énergie comprises dans votre compte de dépenses de location et de location à bail. Veillez déclarer ces montants dans cette section, à la question 6, « Dépenses de location et de location à bail ».	4066				

## Autres dépenses d'exploitation

		\$ CAN			
<b>22.</b> Total de l'amortissement (y compris l'amortissement de l'actif et des contrats de location-acquisition de cette unité commerciale)		4520			
<b>23.</b> Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)		4555			
<b>24.</b> Toutes les autres dépenses d'exploitation (inclure toutes les dépenses non spécifiées ailleurs) (p. ex. contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks)  <b>Exclure</b> les frais d'intérêts. Veillez déclarer ces montants dans cette section à la question 26, « Autres dépenses ».	Veuillez spécifier les éléments principaux : <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">4561</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">4562</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px;">4563</td></tr> </table>	4561	4562	4563	4569
4561					
4562					
4563					
<b>25.</b> Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux questions 3, 4 et 5 à 24 ci-dessus)		4599			
<b>26.</b> Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition et tous les autres frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts et la partie intérêts des paiements hypothécaires)		4630			
<b>27.</b> <b>Total des dépenses</b> (somme des montants déclarés aux questions 25 et 26 ci-dessus)		4699			

## D - Caractéristiques de l'effectif

### Employés rémunérés

Veillez estimer, en moyenne, le **nombre** d'employés rémunérés et à salaire horaire, inscrits sur votre liste de paye.

Exclure les employés contractuels (c.-à-d. les travailleurs engagés pour un projet particulier ou une période déterminée qui ne figurent pas sur votre liste de paye).

Veillez répartir ce **nombre** selon les catégories suivantes :

	Nombre
1. Employés à plein temps (p. ex. personnel de bureau et consultants en recrutement travaillant avec les firmes clientes)	6310
2. Employés à temps partiel (p. ex. personnel de bureau et consultants en recrutement travaillant avec les firmes clientes)	6311
3. Personnel ambulant (c.-à-d. les employés qui sont en affectation chez des firmes clientes)	6313
4. <b>Nombre total d'employés rémunérés</b> (somme des nombres déclarés aux questions 1 à 3 ci-dessus)	6312

### Propriétaires / partenaires actifs

Si cette entreprise n'est pas constituée en société ou en partenariat, veuillez indiquer le **nombre** de propriétaires et/ou de partenaires actifs.

	Nombre
5. Propriétaires et/ou partenaires actifs	6321

### Recrutement à contrat

Pour la période spécifiée à la page 2 du questionnaire, veuillez indiquer le **nombre de contractants individuels** (personnes engagées seulement pour la durée d'un projet spécifique ou pour une période déterminée) selon les catégories suivantes :

	Nombre
6. <b>Nombre de contractants individuels</b> travaillant au bureau de votre firme de recrutement	6322
7. <b>Nombre de contractants individuels</b> placés dans des postes chez des firmes clientes sur la base de contrats écrits	6323
8. <b>Nombre total d'heures facturées</b> pour des contractants individuels travaillant chez des firmes clientes	6324

### Services de placement

	Nombre
9. Si des revenus ont été déclarés à la <b>Section B - Revenus, à la page 5</b> , question 1, veuillez indiquer le nombre de personnes placées (y compris les contractants individuels) sans période probatoire, sur la liste de paye des firmes clientes <b>au cours de la période de déclaration spécifiée à la page 2 du questionnaire</b>	6325

### Services de recrutement de travailleurs temporaires

**Note** : ne pas inclure les contractants individuels sous les services de recrutement de travailleurs temporaires.

Si des revenus ont été déclarés à la **Section B - Revenus, à la page 5**, question 2, veuillez fournir l'information suivante **relative à la période de déclaration visée et spécifiée à la page 2 du questionnaire** :

	Nombre
10. <b>Nombre total d'employés constituant le personnel ambulant</b> (y compris ceux en placement temporaire à des placements permanents) qui sont assignés chez des firmes clientes	6326
11. <b>Nombre total d'heures facturées</b> pour le personnel ambulant susmentionné	6327

## E - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Les données sur la répartition des revenus par catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande des biens et des services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Veillez indiquer la répartition en pourcentage du « Total des revenus d'exploitation » (déclaré à la **Section B - Revenus, à la page 5**, question 9, « Total des revenus d'exploitation ») selon la catégorie de clients auxquels les biens ou les services ont été offerts.

	%
<b>Clients au Canada</b>	8100
1. Particuliers et ménages	
2. Institutions publiques (p. ex. hôpitaux, écoles, universités)	8120
3. Administrations publiques (p. ex. fédérale, provinciales, territoriales et municipales)	8130
4. Entreprises financières (p. ex. intermédiaires financiers, y compris les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés financières d'État)	8112
5. Toutes les autres entreprises (y compris les sociétés non financières d'État)	8115
6. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)	8140
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## F - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Les données sur la répartition des revenus selon l'emplacement des clients serviront à améliorer les renseignements sur le mouvement des biens et des services entre provinces et vers d'autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Veillez indiquer la répartition en pourcentage du « Total des revenus d'exploitation » (déclaré à la **Section B - Revenus, à la page 5**, question 9, « Total des revenus d'exploitation ») selon l'emplacement des clients auxquels sont destinés les biens ou les services.

<b>Clients au Canada</b>	<b>%</b>
1. Terre-Neuve	8400
2. Île-du-Prince-Édouard	8415
3. Nouvelle-Écosse	8405
4. Nouveau-Brunswick	8410
5. Québec	8420
6. Ontario	8425
7. Manitoba	8430
8. Saskatchewan	8435
9. Alberta	8440
10. Colombie-Britannique	8445
11. Yukon	8455
12. Territoires du Nord-Ouest (sans le Nunavut)	8451
13. Nunavut	8452
<b>Clients à l'extérieur du Canada (exportations)</b>	
14. États-Unis	8465
15. Mexique	8470
16. Autres pays	8476
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## Définitions

1. **Gestion** - gestionnaires, administrateurs, directeurs, cadres supérieurs et autre personnel de gestion
2. **Bureau/personnel clérical et soutien administratif** - agents d'administration, agents de recouvrement, comptables, commis, sténographes judiciaires, représentants du service à la clientèle, préposés aux devis, responsables des prêts, agents du personnel, agents d'approvisionnement, réceptionnistes, secrétaires, sténographes, standardistes, caissiers et autre personnel clérical et soutien administratif de bureau
3. **Technologie de l'information** - programmeurs d'ordinateurs, analystes de systèmes informatiques, réalisateurs de bases de données, administrateurs de réseau, spécialistes de systèmes d'exploitation, spécialistes de plate-forme, analystes programmeurs, concepteurs de logiciels, développeurs de logiciels, ingénieurs en logiciels, réalisateurs de site Web et autre personnel en technologie de l'information (TI)  
**Exclure** la technologie de l'information (TI).
4. **Professionnels** - comptables, actuaires, architectes, vérificateurs des comptes, conseillers, artistes créateurs et de spectacles, ingénieurs, analystes financiers, professionnels de la santé, interprètes, journalistes, avocats, bibliothécaires, travailleurs scientifiques, arpenteurs-géomètres, enseignants, thérapeutes, traducteurs, urbanistes, écrivains et autre personnel professionnel  
**Exclure** la technologie de l'information (TI).
5. **Technique** - denturologues, dessinateurs, concepteurs industriels, opticiens, techniciens médicaux d'urgence, pilotes, adjoints et inspecteurs techniques, techniciens, technologues, contrôleurs de trafic et autre personnel technique  
**Exclure** la technologie de l'information (TI).
6. **Industrie/commerce** - monteurs, charpentiers, chauffeurs, opérateurs d'équipement, pêcheurs, travailleurs forestiers, concierges, ouvriers, serruriers, machinistes, préposés à l'entretien et aux réparations, mécaniciens, maquettistes, déménageurs, réparateurs, couvreurs, couturiers, affréteurs, tailleurs, outilleurs-ajusteurs, hommes de métier, entreposeurs et autre personnel de l'industrie et du commerce
7. **Ventes/marketing** - chefs de comptes, caissiers, démonstrateurs, agents de ventes, commis vendeurs et associés, représentants commerciaux, télé-vendeurs et autre personnel de ventes et de marketing
8. **Autre (non classé ailleurs)** - personnel domestique, travailleurs des services alimentaires, aides en soins de santé, illustrateurs, sauveteurs, bûcherons, mannequins, gardiens de sécurité, placiers et autre personnel non classé ailleurs

